

FICHE D'INFORMATION DU COMPTE À TERME PEPITO

LE COMPTE À TERME PEPITO EST UN COMPTE À TERME À TAUX PROGRESSIF TRIMESTRIEL D'UNE DURÉE DE 3 ANS.

1 - BÉNÉFICIAIRES

Tout particulier personne physique, majeure, déjà titulaire d'un livret ZESTO peut ouvrir un compte à terme PEPITO. Une seule et même personne peut être titulaire d'un ou plusieurs Comptes à Terme.

2 - DURÉE

Le Compte à Terme PEPITO est souscrit pour une durée conventionnelle de 3 ans à compter de la date de signature électronique.

Il est renouvelable à tout moment.

3 - FONCTIONNEMENT

Le Compte à Terme PEPITO est une succession de douze comptes à terme trimestriels (durée conventionnelle de 3 ans). Le titulaire donne mandat à RCI BANQUE, qui l'accepte, pour un renouvellement du Compte à Terme à chaque échéance trimestrielle.

Le montant du compte augmenté des intérêts versés est réinvesti à chaque échéance trimestrielle. Ces intérêts sont nets de prélèvements sociaux. Ils sont également nets d'impôts s'il y a lieu.

Le Compte à Terme PEPITO est alimenté par un versement unique à l'ouverture par un virement émanant du livret ZESTO.

Le dépôt minimum est de 5 000 € et maximum de 1 000 000 €.

Aucun retrait ni aucun remboursement partiel n'est autorisé.

Le Compte à Terme PEPITO n'est soumis à aucun frais d'ouverture, de gestion, ni de clôture.

4 - RÉMUNÉRATION

Les conditions de rémunération sont déterminées lors de la souscription. Les conditions en vigueur sont communiquées sur le site internet www.livretzesto.fr.

Le taux de rendement évolue trimestriellement selon la grille prévue. Le taux afférent à chaque trimestre s'applique au versement initial augmenté des intérêts capitalisés sur le ou les trimestre(s) précédent(s), nets de prélèvements sociaux et nets d'impôts s'il y a lieu.

En cas de remboursement anticipé, les conditions de sortie sont les suivantes :

- Résiliation au cours du 1^{er} mois d'un trimestre : pas de rémunération au titre du trimestre.
- Résiliation au cours du 1^{er} trimestre d'une période triennale, exception faite du point a : la rémunération servie sur la durée courue sera calculée sur la base de 90 % du taux de rémunération appliqué pour ce trimestre.
- Résiliation au-delà du 1^{er} trimestre d'une période triennale, exception faite du point a : la rémunération servie sur la durée courue du trimestre sera calculée au taux du trimestre précédent.

FICHE D'INFORMATION DU COMPTE À TERME PEPITO

5 - FISCALITÉ

Les intérêts produits par le Compte à Terme PEPITO sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique au taux de 12,80 % opéré par RCI BANQUE.

Toutefois :

- > une option pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu est possible au moment de l'établissement de la déclaration de revenus (cette option est globale et concerne l'ensemble des revenus et plus-values de l'année) ;
- > une dispense de prélèvement peut être effectuée sous réserve du respect des conditions de dispense et sur production d'une attestation sur l'honneur (pour plus d'informations, consultez la rubrique « Toutes les questions » sur le site www.livretzesto.fr).

Dans tous les cas, cette rémunération sera également soumise aux contributions et prélèvements sociaux au taux en vigueur (17,20 % au 1^{er} janvier 2018). Les non-résidents ne seront pas soumis au prélèvement s'ils justifient de leur résidence fiscale hors de France par la remise de leur attestation de résidence fiscale visée par les services fiscaux locaux.

NOTRE CONSEIL

Avec le COMPTE À TERME PEPITO, plus vous restez, plus vous gagnez : la rémunération de votre placement est garantie et augmente tous les 3 mois !